



**Conseil municipal N° 06/2018 du 17 juillet 2018**  
 Convocation en date du : 12 juillet 2018  
 Affichée le : 12/07/2018

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	R	AP	Pouvoir donné à :	Réceptionné le :
Christian BAISE	X						
André COLLON	X						
Isabelle ROGNARD					X	Jean-Louis LAISSARD	17/07/2018
Jean-Pierre RIBAUT					X	André COLLON	17/07/2018
Aurélié ANDREANI			X				
Ghislaine BEAUME	X						
Annie BOULON	X						
Jean Paul CHEVREL	X						
Jean-Charles GALINDO	X						
Jean-Louis LAISSARD	X						
Fernanda MOUREAU	X						
Hervé ODET					X	Jean-Charles GALINDO	17/07/2018
Sandrine TOMAS					X	Christian BAISE	17/07/2018
Total	8		1		4		

*Légende : P (Présent) - A (Absent)- E (excusé) - R (retard) - AP (Absent avec Pouvoir donné)*

Public : 1 personne présente (représentant de la presse locale)

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 heures et 36 minutes par le Maire.

## MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR (SUR DEMANDE DE MONSIEUR LE MAIRE)

- **Sans objet**

M. J.-Charles GALINDO est nommé secrétaire de séance.

## OBSERVATIONS SUR LE PRECEDENT COMPTE-RENDU

Le compte-rendu n°05/2018 de la séance du 23 mai 2018

- Fait l'objet de remarques et de discussions selon l'interprétation d'un conseiller.
- Le compte-rendu, soumis aux votes en l'état (1 voix *CONTRE*, 0 *ABSTENTION*, 11 voix [dont 4 pouvoir] *POUR*), est adopté (par les présents et représentés).

## ORDRE DU JOUR :

- **avenant PETETIN Peinture bandeaux**
- **avenant ROGER MARTIN réfection de la cour d'école**
- **devis façade maternelle et cantine, peinture intérieure**
- **devis panneaux acoustiques pour la cantine**
- **devis repose des barrières sur trottoir et extension sur la D88**
- **structure multi-activités pour maternelle**
- **décisions modificatives**
- **Questions diverses**

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire demande d'observer une minute de silence à la mémoire de Madame Gisèle BACONNIER, maire de Monthieux, récemment décédée.

Le Maire donne ensuite des nouvelles de Madame Isabelle ROGNARD, adjointe aux Affaires Scolaires, à qui un prompt rétablissement est souhaité.

## **AVENANT PETETIN PEINTURE BANDEAUX**

Concerne le lot n°3 : Plâtrerie – Peintures.

Des travaux en moins (cloison carreaux de plâtre) : - 50,00 €HT)  
et des travaux en plus (peinture des bandeaux bois) : +418,00 €HT)  
conduisent à un avenant de 368,00 €HT.

Soumis aux votes, (1 *ABSTENTION*, 0 *CONTRE*, 11 [dont 4 pouvoirs] *POUR*), **l'avenant de 368,00 €HT au contrat avec l'entreprise PETETIN est accepté.**

## **AVENANT ROGER MARTIN RÉFECTION DE LA COUR D'ÉCOLE**

Concerne le lot n°1 : Terrassement

Des travaux en moins sur le marché (dépose et repose du mât d'éclairage, pose de regards à grille et de branchement, raccordement sur réseau existant, bordures béton et adaptation, mise en place de terre végétale et semis, bandes de guidage et marquage, panneau de signalisation et barrières bois) : -7002,90 €HT

et des travaux en plus (réfection totale de la cour de l'école et trottoirs) : 11774,39 €HT  
conduisent à un avenant de +4771,49 €HT.

Soumis aux votes, (1 *ABSTENTION*, 0 *CONTRE*, 11 [dont 4 pouvoirs] *POUR*), **l'avenant de 4771,49 €HT au contrat avec l'entreprise ROGER MARTIN est accepté.**

## **DEVIS FAÇADE MATERNELLE ET CANTINE, PEINTURE INTÉRIEURE**

### **Assistance d'architecte**

Les travaux de réfection concernant l'école maternelle et la cantine ne sont pas dans le périmètre du marché « rénovation école » mais l'assistance de l'architecte – M. Chassagne, – a été sollicitée

- pour la modification de la façade de l'école et la cantine, ne comprenant ni études ni suivi de chantier des travaux intérieurs de la salle à manger,
- pour la réalisation de plans d'étude et la déclaration préalable, suivi technique et architectural, assistance aux opérations de réception.

Le montant des honoraires pour cette assistance est de 3 500 €HT (TVA 20%).

### **Façade**

Pour ce qui concerne la façade de l'école, 2 entreprises ont répondu au cahier des charges de l'architecte :

- GIRAUD CHARPENTES (01370 St ETIENNE DU BOIS) : devis de 12 462 €HT pour lequel il manque la dépose et la pose de zinguerie, la grille anti-rongeurs et la bavette laquée sous fenêtre, la pose de 2 stores ;
- SARL GUILLERMIN (01330 VILLARS LES DOMBES) : 14 298,30 €HT dont le devis répond à la demande

Les manques par rapport à la demande de l'architecte, pour l'entreprise GIRAUD, représentant une valeur de 2 188,80 €HT, c'est la SARL GUILLERMIN qui est la mieux placée.

Soumise aux votes, (1 *ABSTENTION*, 0 *CONTRE*, 11 [dont 4 pouvoirs] *POUR*), **la proposition de la SARL GUILLERMIN pour la somme de 14 298,30 €HT est acceptée.**

### **Façade et intérieur de l'école maternelle**

Deux entreprises ont répondu au cahier des charges :

- Entreprise PETETIN (01000 St DENIS LES BOURG) pour 5 781,25 €HT
- Entreprise COTTIN (01000 BOURG EN BRESSE) pour 6 370,00 €HT.

Soumise aux votes, (1 *ABSTENTION*, 0 *CONTRE*, 11 [dont 4 pouvoirs] *POUR*), **la proposition de l'entreprise PETETIN pour 5 781,25 €HT est acceptée.**

## DEVIS PANNEAUX ACOUSTIQUES POUR LA CANTINE

Les mesures de pression acoustique effectuées à la cantine en février 2018 par EUROPE ACOUSTIQUE INGENIERIE (69200 VENISSIEUX) – pour les maternelles : 78 dB(A) et pour les primaires : 79 dB(A) – sont en dessous de la valeur critique de 80 dB(A) pour les restaurants scolaires (valeur limite d'action de la circulaire du 03/01/2018).

Deux entreprises – GIRAUD CHARPENTES et PMG CHALEINS – ont été consultées et seule PMG a répondu sur l'étude acoustique.

PMG fait 2 propositions :

- Une structure en laine de roche protégée par des lames en bois massif, pour 9 285,50 €HT
- Une isolation par composite ORGANIC MINERAL sans protection, pour 2 653,00 €HT

Après débats et discussions, soumise aux votes, (1 *ABSTENTION*, 0 *CONTRE*, 11 [dont 4 pouvoirs] *POUR*), **la proposition de l'entreprise PMG d'une structure laine de roche protégée par des lames de bois pour 9 285,50 €HT est acceptée.**

Cette proposition acceptée, le coloris « chêne clair » pour les lames de bois est retenu.

## DEVIS REPOSE DES BARRIÈRES SUR TROTTOIR ET EXTENSION SUR LA D88

Pour la réparation, repose de l'existant récupéré et extension des barrières sur le trottoir au droit de la route D88, l'entreprise DOMBES SERVICES HABITAT (01330 LAPEYROUSE) présente un devis de 5 046,00 €HT.

Soumise aux votes, (0 *ABSTENTION*, 0 *CONTRE*, 11 [dont 4 pouvoirs] *POUR*), **la proposition de l'entreprise DOMBES SERVICES HABITAT pour la repose des barrières le long de la D88 pour 5 046,00 €HT est acceptée à l'unanimité.**

## STRUCTURE MULTI-ACTIVITÉS POUR MATERNELLE

Une structure multi-activités pour les maternelles pourrait être installée dans la cour de l'école, en lieu et place de la cabane.

Après discussions, le conseil municipal donne un accord de principe pour un projet qui doit être affiné. Ce projet devra être présenté aux enseignants demandeurs et aux parents d'élèves, pour consultation et avis, dans le courant du premier trimestre scolaire 2018-2019 ; le montant pourrait être inscrit au budget 2019.

## DÉCISIONS MODIFICATIVES

### **DM1 : Frais de dossier emprunt Crédit Mutuel**

Pour couvrir ces frais une somme de 500 € doit être inscrite au compte 6688 ; à prélever sur le compte 0-20 « Dépenses imprévues ».

Soumise aux votes, (0 *ABSTENTION*, 0 *CONTRE*, 11 [dont 4 pouvoirs] *POUR*), **l'inscription de 500 € au compte 6688 est acceptée.**

### **DM2 : Insuffisance de fonds pour le PLU**

Les 25 000 € inscrits au budget 2018 étant insuffisants pour honorer les factures, il est demandé d'approvisionner le compte 202-333 « Études PLU / Carte communale » à concurrence d'une somme

de 65 000 € nécessaire à la couverture des frais jusqu'à la fin de l'étude ; il convient de prélever 40 000 € sur le compte 2135-251 « Travaux Investissement Voieries ».

Soumise aux votes, (0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 11 [dont 4 pouvoirs] POUR), **cette décision modificative est acceptée.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Déménagement de l'école provisoire**

Opération en cours.

### **Agent municipal d'entretien**

Le centre de gestion est instruit d'une demande de recherche d'une personne, pour la rentrée.

### **Commerce – Multi-services**

Les procédures d'injonction à payer sont lancées.

### **Prochaine réunion du Conseil Municipal**

À prévoir après le 15 août.

---

N'ayant plus de questions diverses à traiter,  
Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures et 19 minutes